



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Rapport de la Cour des comptes sur les CEE :
Il faut viser la transformation profonde du dispositif**

Auditionnée le 17 septembre par la Commission des finances de l'Assemblée nationale, la Cour des comptes a livré son analyse du dispositif des CEE et dressé ses préconisations. Si, de prime abord, le constat peut paraître sévère, Sonergia estime que la Cour dresse un état des lieux lucide du dispositif des CEE.

Pour Franck Annamayer, Président de Sonergia : *« Ce n'est pas avec le dispositif des CEE que la Cour des comptes est sévère, c'est avec toutes les décisions d'évolution du dispositif qui ont mené à des dérives en effet très critiquables : complexification du dispositif, fraude, économies réelles éloignées des économies théoriques. »*

Si Sonergia s'accorde avec le constat de la Cour, elle tient toutefois à exprimer un bémol majeur : une multiplication par 2 de l'obligation en 6^{ème} période ne conduira pas systématiquement à une part des CEE dans la facture d'énergie multipliée par 3. C'est une idée reçue que l'analyse des chiffres des périodes précédentes permet de facilement contredire.

« Le dispositif des CEE a des fondements théoriques très solides. Son antériorité de 18 ans est une grande force notamment par rapport aux autres dispositifs européens. Il permet d'ailleurs aujourd'hui à la France de répondre à plus de 100% à ses objectifs européens.

La Cour des comptes a cependant mis en lumière l'impact négatif des décisions politiques successives qui l'ont fortement fragilisé » témoigne le président de Sonergia.

A ce stade, l'interrogation est de savoir si la France souhaite atteindre les ambitieux objectifs européens sur les économies d'énergie inscrits dans la Directive révisée sur l'efficacité énergétique.

Dans l'affirmative, la question du mode de financement se pose et trouve seulement 2 réponses :

- Via la facture d'énergie: c'est le cas des CEE
- Via les impôts : c'est le cas de MaPrimeRenov' ou de tout fonds

La première solution alourdirait la facture d'énergie et la seconde le déficit de la France. Il s'agit donc d'une décision hautement politique, à prendre par une figure politique courageuse. Pour Sonergia, la réponse ne fait pas de doute : **la rénovation énergétique doit être financée par le consommateur d'énergie au travers de l'augmentation maîtrisée de la facture d'énergie. Le signal prix est en effet le premier facteur déclencheur de travaux d'économies d'énergie. Une augmentation des impôts n'a quant à elle pas la vertu de déclencher naturellement des travaux. Il convient en parallèle d'aider fortement les plus modestes à financer ces travaux pour que la transition énergétique soit socialement acceptable.**

« Dans ce cadre, la première option de la Cour de supprimer le dispositif des CEE serait une aberration tout autant que la 2^{ème} option de le transformer en un fonds qui n'a pas la vertu de faire réaliser aux bénéficiaires le plus d'économies d'énergie possible au meilleur coût. »

Franck Annamayer en est convaincu, la voie à suivre est la transformation profonde du dispositif des CEE correspondant à la 3^{ème} option de la Cour. Il vient d'ailleurs d'écrire avec Florence Lievyn, présidente du Groupement des Professionnels des CEE, le livre *« L'odyssée des CEE »* publié aux éditions Le Moniteur. Cet ouvrage, qui sera présenté en avant-première lors de Batimat-Interclima, émet également des critiques à l'égard du dispositif et propose surtout une feuille de route pour sa transformation profonde, à l'instar des 7 préconisations émises par la Cour des comptes.

Franck Annamayer rajoute *« Un autre enseignement de cette audition est que ce dispositif est pour le moment assez mal appréhendé par les Députés ce qui les empêche d'en comprendre l'intérêt. Avec de la pédagogie et un projet de transformation en profondeur, nous pensons que, le dispositif des CEE sera plébiscité par la représentation nationale qui a un rôle de premier plan à y jouer. »*

A propos de Sonergia :

Depuis sa création il y a 15 ans à Marseille et au travers de son statut de société à mission, Sonergia est devenue un acteur de référence du financement des opérations d'efficacité énergétique. En s'appuyant sur le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), Sonergia conseille et accompagne les consommateurs d'énergie (particuliers, industriels, collectivités...) pour atteindre de meilleures performances énergétiques : www.sonergia.fr

Contact presse:

SONERGIA
Florence LIEVYN
+ 33 (0)7 61 87 49 32
florence.lievyn@sonergia.fr